

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XVIII. — Articles de bureau, enseignement, vulgarisation.

N° 585.289

1. — ARTICLES DE BUREAU ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT.

Porte-plume à réservoir.

M. THEODOR KOVACS résidant en Allemagne.

Demandé le 17 juillet 1924, à 13<sup>h</sup> 24<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 6 décembre 1924. — Publié le 24 février 1925.

(Demande de brevet déposée en Allemagne le 17 juillet 1923. — Déclaration du déposant.)

On connaît déjà des porte-plume à réservoir que l'on peut remplir sans être obligé de dévisser l'extrémité du porte-plume. Une des difficultés que l'on rencontre pour obtenir ce  
5 résultat tient à ce qu'il est très malaisé pendant le remplissage d'évacuer l'air qui se trouve comprimé dans le réservoir; le canal qui sert à l'évacuation de cet air doit en effet être suffisamment large pour pouvoir livrer  
10 passage aux bulles d'air qui se forment.

En conséquence, dans la plupart des porte-plume du genre indiqué, on est obligé après le remplissage, de refermer le large canal d'évacuation d'air que l'on est contraint  
15 d'utiliser. La nécessité de cette fermeture entraîne en tout cas un mode de construction peu avantageux des dits porte-plume.

On a aussi proposé de laisser le canal d'évacuation de l'air ouvert après le remplissage; à cet effet, ce canal est disposé, dans  
20 la tête du porte-plume, au-dessous de la plume, le canal par lequel l'encre est introduite étant au contraire disposé au-dessus de la plume.

Du fait que l'embouchure du canal d'évacuation d'air se trouve éloignée de la pointe de la plume et n'est pas refermée après le remplissage, il est nécessaire de la conserver relativement étroite afin d'éviter une introduc-

tion excessive d'air lorsqu'on utilise le porte- 30  
plume pour écrire.

En outre, l'étroite ouverture par laquelle le canal en question débouche à l'extérieur se trouve en haut de l'ouverture de remplissage et en conséquence pendant le dit remplissage  
35 ce canal peut facilement être obturé par l'encre.

Conformément à la présente invention, le canal d'évacuation d'air ainsi que le canal d'alimentation d'encre sont disposés dans la  
40 partie inférieure de l'organe d'alimentation tandis qu'au contraire le puits de remplissage se trouve dans la partie inférieure du dit organe. En conséquence, le canal d'évacuation d'air peut être prolongé jusqu'à la pointe de  
45 la plume et y être terminé par une ouverture relativement large, mais dans des conditions telles que lorsqu'on écrit il se trouve fermé automatiquement du fait qu'il est obturé par un flux d'encre. 50

En haut du puits de remplissage, le canal d'évacuation d'air s'étend suffisamment loin pour qu'il ne soit pas obturé par l'encre introduite dans le réservoir.

Sur la planche de dessins annexée, on a 55 représenté à titre d'exemple un mode d'application de l'invention.

La figure 1 est une coupe longitudinale.

Prix du fascicule : 2 francs.

La figure 2 est une coupe transversale suivant 2-2 de la figure 1.

L'organe d'alimentation biseauté T est enfoncé dans l'embouchure H du porte-plume. La plume est située en F. Du même côté de l'organe d'alimentation que celui où se trouve la plume se trouve le canal d'évacuation d'air K dans le fond duquel sont pratiqués les canaux capillaires de forme connue R, destinés à servir de passage au liquide. Ce même canal va en s'élargissant vers l'intérieur du réservoir.

Le puits de remplissage M est constitué par une excavation pratiquée dans l'organe d'alimentation. Il communique par des canaux transversaux étroits Q avec l'intérieur du réservoir. Des rainures transversales peuvent en effet être plus larges que des rainures axiales sans pour cela, quand elles sont remplies d'encre, laisser l'air pénétrer dans le réservoir.

Quand on écrit, l'air destiné à remplacer l'encre utilisée pénètre dans le réservoir par le canal qui sert normalement à l'évacuer au moment du remplissage. Grâce à ce mode de construction du porte-plume, il est possible de remplir ce dernier par le puits de remplissage, l'air chassé par l'encre introduite s'échappant au même moment par le canal d'évacuation qui ne se trouve plus obturé.

Enfin l'encre qui aurait pu s'écouler et se rassembler dans le capuchon de fermeture du

porte-plume peut revenir dans le réservoir si avant de dévisser ce capuchon on prend soin de redresser le porte-plume.

De ce fait, le dit porte-plume offre une garantie importante contre la possibilité, pour celui qui l'utilise, de se tacher.

#### RÉSUMÉ.

La présente invention a pour objet un porte-plume à réservoir offrant la possibilité d'être rempli sans qu'on soit obligé d'en dévisser l'extrémité; le dit porte-plume étant caractérisé par le fait :

1° Que le canal d'évacuation de l'air ainsi que le canal d'alimentation d'encre se trouvent à la partie supérieure de l'organe d'alimentation tandis que le puits de remplissage se trouve à la partie inférieure du dit organe;

2° Que le canal d'évacuation d'air s'étend suffisamment loin vers le haut du puits de remplissage pour qu'il ne puisse pas être obturé par l'encre introduite.

3° Que le puits de remplissage communique par l'intermédiaire de rainures transversales avec l'intérieur du réservoir.

THEODOR KOVACS.

Par procuration :

DOM. CASALONGA.

